

BULLETTIN MUNICIPAL DE WOTTON

L'ÉCHO

Parution du 22 avril 2010

SÉANCE DU MOIS D'AVRIL

- Le paiement des comptes de mars est autorisé au montant de 188 260,28 \$;
- Suite au dépôt des soumissions pour un emprunt de 600 000\$, Règlement 116-09, l'offre du plus bas soumissionnaire ; La Caisse populaires Desjardins des Horizons, est acceptée;
- La demande de commandite par l'UPA pour la journée Sécurijour est refusée;
- La Directrice générale est autorisée à demander des soumissions publiques pour l'achat d'une rétrocaveuse;
- La Municipalité s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et à élaborer un plan d'action conforme aux exigences du Programme Climat Municipalités. Ce mandat sera réalisé par la Firme Enviro-Accès inc.;
- Le Conseil se prononce contre la simultanéité des élections scolaires et municipales;
- Le paiement du décompte progressif no 3 des travaux de la rue Gosselin est autorisé au montant de 28 349,32\$;
- Un appui est donné à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud dans sa démarche auprès du CRTC et de Bell pour abolir les frais interurbains entre les numéros 828, 877 et 344;
- La demande de financement du service des archives de l'Archidiocèse de Sherbrooke est refusée;
- Le Conseil accepte les activités proposées à l'intérieur du Plan de Développement social- phase 3, tel que déposé par la Société de Développement de Wotton;
- La demande de financement pour la Soirée Méritas de l'École secondaire l'Éscale est refusée;
- Dans le cadre du Programme-Fonds d'initiative locale, la Municipalité accepte de défrayer un montant équivalent à 1 700\$ pour les services suivants : électricité, chauffage, photocopies etc. Cette demande a été produite par le Village des Aînés;
- L'adhésion 2010 du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, au coût de 90\$, est autorisée;
- Le Règlement numéro 119-09, modifiant le plan d'urbanisme numéro 56-99 est adopté;
- Le Règlement numéro 120-09, modifiant le Règlement de lotissement numéro 51-99 est adopté;
- Le second projet du Règlement numéro 121-09, « Règlement numéro 121-09 modifiant le Règlement de zonage numéro 50-99 » est adopté sans modification;
- Une demande est faite aux membres du Conseil pour l'installation d'une signalisation interdisant l'accès aux chevaux sur la piste piétonnière. Le Conseil est en accord avec cette demande et la signalisation sera affichée prochainement.

2^e VERSEMENT TAXES MUNICIPALES

- Le 2^e versement des taxes municipales viendra à échéance le **2 mai** prochain. Pour les personnes qui désirent se prévaloir des paiements SIPC, prévoir ce paiement une journée à l'avance afin que la Municipalité le reçoive à la date du versement.

QUESTIONNAIRE « DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER »

- Vous recevrez sous peu, par la poste, de la documentation concernant le programme de « Diagnostic résidentiel Mieux consommer ». Il sera important que vous le complétiez le plus rapidement possible en allant sur le site d'Hydro-Québec ou par la poste. La Municipalité privilégie l'envoi internet. Vous trouverez, ci-joint, la lettre de Monsieur le Maire.



CLÉS

- Lors de la cueillette des ordures sur le 6^e rang, l'entrepreneur a trouvé des clés dans un bac à déchets. On y retrouve plusieurs clés dont 2 clés de voiture de marque Honda, de deux portes-clés et d'une manette de démarreur. Si vous êtes à la recherche de votre porte-clés qui pourrait répondre à cette description, appelez au bureau municipal 819-828-2112.



RUE MGR O'BREADY

- Le Conseil vous rappelle que la rue Mgr O'Bready est accessible par la rue Vilandré seulement et **non par l'entrée du garage municipal (terrain privé)**. Afin d'interdire la circulation sur le terrain du garage municipal à partir de la rue Gosselin, une signalisation de terrain privé sera installée et des blocs de béton seront placés à la limite du terrain municipal donnant accès à la rue Mgr O'Bready.

CUEILLETTE « GROS REBUTS »

- La cueillette spéciale pour les gros rebuts aura lieu les **11 mai et le 12 mai**, en même temps que le ramassage des ordures ménagères. Ce qui est interdit lors de cette cueillette : les **pneus, les carcasses automobile, le fer, les batteries de véhicules, les matériaux de construction ou rénovation ainsi que tout liquide (peinture, gaz ou autres). Les frigidaires, congélateurs ou air climatisé ne seront pas ramassés s'ils ne possèdent pas l'étiquette indiquant que le gaz a été enlevé.**
- Pour les contenants de peinture, vous pouvez les déposer au garage municipal, dans le bac à cet effet situé à l'extérieur du garage municipal situé au 358, rue Gosselin.
- **Pour les pneus, vous pouvez les apporter sur le terrain municipal (Parc industriel). Les pneus doivent être sans roue et propres.** Seules les grandeurs suivantes sont acceptées : automobile : grandeur de 13 à 15 po et de 16 à 17 po pour les pneus de camionnette.

RECYC-FRIGO



Dévoreur d'énergie **RECHERCHÉ** Récompense de 60 \$

Vous avez un de ces dévoreurs chez vous ? L'escouade RECYC-FRIGO viendra **GRATUITEMENT** cueillir votre appareil à votre domicile et en disposera selon un procédé respectueux des lois et de l'environnement.

De plus, vous recevrez un chèque de 60 \$ d'Hydro-Québec par la poste !

- Ayez en main votre **facture d'électricité** pour repérer votre **numéro de client** avant de prendre votre rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous par internet : www.recycfrigo.com ou par téléphone au **1-877-493-7446 (49FRIGO)**

2^e ÉDITION DU SALON DES AÎNÉS DE LA MRC DES SOURCES

- Sous le thème *Vers un mieux-être pour les Aînés*, la *Table de concertation des services des aînés de la MRC des Sources* organise sa **2^e édition du Salon des Aînés le jeudi 20 mai, de 13h00 à 20h30 au sous-sol de l'église St-Isaac Jogues.**
- Vous pourrez rencontrer les 25 exposants qui vous informeront sur les produits, services et ressources à laquelle vous pouvez vous référer.
- Trois ateliers au choix vous seront proposés : Atelier de bien-être, rencontre avec l'auteure Christine Dubois qui parle de la dépression et enfin, un atelier de musicothérapie avec Shanti Legault. Les ateliers seront suivis du souper, agrémenté par le chansonnier Jonathan Wizzard qui offrira un répertoire de chansons appréciées de tous. Enfin, pour clôturer cette belle journée animée par le personnage de *Mlle Lumina Bélisle*, nous aurons une conférence qui traitera sur le bienfait du rire qui débutera à 19h30.
- La visite des kiosques et la participation aux ateliers est gratuite. Si vous voulez passer la journée et souper sur place, le coût des billets est de 12\$, mais le *Village des Aînés* offre une allocation de 5\$ pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Le Transport Filiault offre généreusement son autobus qui partira vers 14h00 de Wotton et qui viendra vous rechercher en soirée. Possibilité également de voyager en covoiturage pour les aînés qui voudraient revenir plus tôt.
- Informations et réservations auprès de votre **agente de développement au 819-828-1081**. On vous attend en grand nombre!

PACTE RURAL

- La date limite pour déposer un projet est le **21 mai au bureau municipal** situé au 396, Mgr L'Heureux.
- **Qui peut présenter des projets?** La municipalité, les organisations à but non lucratif, certaines coopératives, les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux.
- **Quelles sont les étapes pour présenter un projet au pacte rural?** Remplir le formulaire de demande qui est disponible à la Société de développement de Wotton au 819-828-1081. Vous pouvez contacter l'agente de développement rural, Mme Jacinthe Bourget au 819-879-6661 poste 287 ou par courriel jbouget@mrcdessources.com pour vous aider à formuler votre demande. Ensuite, le projet est analysé par le comité local du Pacte rural à Wotton, constitué de résidents de Wotton et celui-ci achemine ses recommandations au conseil municipal. Par la suite, le projet est analysé par la MRC.
- **Les orientations de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 sont :**
 - Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
 - Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
 - Assurer la pérennité des milieux ruraux;
 - Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques;
- **Les critères de sélection sont :**
 - Répondre aux enjeux et les orientations de la politique nationale de la ruralité;
 - S'inscrire dans la vision de développement de la municipalité;
 - Avoir des retombées dans le milieu et rayonner dans le milieu;
 - Améliorer la qualité de vie;
 - Être mobilisateur;
 - Respecter les principes de développement durable;
 - Répondre à un besoin exprimé par le milieu par l'entremise de mobilisation, consultation;
 - Suppléer ou bonifier un service de proximité;
 - Ne pas dédoubler un service ou un produit;
 - Le total des aides gouvernementales ne peut pas excéder 80% d'un projet;
 - Le pacte rural ne peut pas couvrir plus de 70% des dépenses en capital.
- **Vision de développement de Wotton élaborée en 2007 lors du forum :**
 - Mettre en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles du territoire;
 - Créer un milieu de vie agréable et attractif;
 - Rendre accessible les nouvelles technologies à tous les habitants du territoire;
 - Favoriser la participation citoyenne;
 - Harmoniser le développement économique et le développement social;
 - Favoriser la rétention des jeunes;
 - Favoriser et encourager un milieu de vie sain pour l'environnement.

AVIS PUBLIC – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2009

**À tous les contribuables de la Municipalité de Wotton :
AVIS vous est, par la présente, donné :**

QUE le rapport financier pour l'année 2009 et le rapport du vérificateur seront déposés la séance régulière du Conseil, qui se tiendra le lundi troisième jour du mois de mai deux mille dix (2010-05-03), à 19h30;

QUE lesdits rapports seront déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

DONNÉ À WOTTON, CE 21 avril 2010.

La Secrétaire-trésorière/Dir. Générale
Carole Vaillancourt